

FORUM AUX QUESTIONS RELATIF À L'ENQUETE TRIENNALE 2016

VOLET	N° QUESTION	OBJET DE LA QUESTION	RÉPONSES
VOLET 1 - VOLUME	Q1	En quelle unité doit-on reporter les montants dans le template ?	L'unité des montants est en million de dollars (USD) et les montants doivent comporter 6 décimales (cf. page 5 : guidelines BRI turnover 2016).
VOLET 1 - VOLUME	Q2	Dans quelles rubriques doit-on déclarer les opérations intra-groupes ?	Sur base sociale, les opérations internes (« intra-groupes ») sont à déclarer dans chacune des rubriques mais également sur la rubrique « Of which related party trades ». La localisation du « sales desk » doit primer sur l'enregistrement comptable des opérations. Par exemple, si les opérations sur dérivés de taux et de change sont centralisées sur un desk de la maison-mère situé hors France et sous réserve que ce desk participe également à l'enquête triennale au titre du pays où se trouve la maison-mère, alors ces opérations doivent être déclarées par la maison-mère et non par l'entité située en France. Si l'entité mère ne participe pas, ces opérations doivent être déclarées par l'entité France.
VOLET 1 - VOLUME	Q3	Doit-on tenir compte du sens du couple des devises?	Dans les TABLE A2 et TABLE A3, il faut déclarer les opérations : - « USD » contre « devises » - « EUR » contre « devises » - « JPY » contre « devises » Dans la TABLE A4, il faut déclarer les opérations en monnaies autres qu'USD, EUR et JPY contre « devises ». Ainsi, un couple de devises ne doit être déclaré qu'une seule fois.
VOLET 1 - VOLUME	Q4	Pourriez-vous nous communiquer plus d'explication concernant l'onglet "Info" notamment sur le point 4. "Data on forward contracts for différences" ?	"Data on forward contracts for differences" correspond aux données relatives à l'activité sur les contrats forwards dans lesquels seule la différence entre le taux du « forward outright » contracté et le taux au comptant est spécifiée à la maturité. Les données doivent être déclarées selon la ventilation par groupes de monnaies suivantes : - Monnaies du G10 uniquement (le G10 est composé ce jour de l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse). - Monnaies hors G10 Les montants notionnels des transactions impliquant des monnaies hors G10 de différentes zones géographiques doivent être répartis à parts égales entre les deux colonnes concernées du formulaire.

VOLET 1 - VOLUME	Q5	Faut il prendre dans le périmètre de l'activité les opérations de résiliation de swap ou seuls les engagements sont ils à reporter ?	Les volumes (flux) sont définis comme le montant notionnel brut de tous les nouveaux contrats initiés pendant le mois d'avril 2016 hors opération de résiliation ou de contrat arrivé à échéance.
VOLET 1 - VOLUME	Q6	Pourriez vous nous communiquer plus de précisions sur les notions « cross-border » et « local »?	« Local » correspond aux transactions avec des établissements résidents en France. « Cross-border » correspond aux transactions avec des établissements non résidents en France. Par exemple, si vous traitez du \$ pour une filiale à Paris, vous déclarez dans « local », par contre pour une filiale à Londres (implantée en GB) il faudra le déclarer en « cross-border ».
VOLET 1 - VOLUME	Q7	Quelle est la différence entre les opérations « Back-to-Back » et les opérations entre les différentes entités du même groupe (« related party trades ») ?	Les opérations de back-to-back correspondent aux transactions par lesquelles une position est « retournée » de manière symétrique. C'est généralement le cas d'opérations intra-groupe au cours desquelles les risques sont transférés à la maison-mère par exemple, mais cela peut être le cas d'opérations de couverture avec des entités tierce (i.e hors groupe). Les opérations back-to-back entre entités du groupe sont déclarées dans la rubrique « related party trades ». Celles réalisées en dehors du groupe ne sont pas incluses dans la rubrique « related party trades ».
VOLET 1	Q8	Où trouver les explications pour remplir l'onglet « Info » dans la Guidelines de la BRI ?	Ces explications se situent dans les Guidelines « Turnover » de la page 16 à la 17.
VOLET 1	Q9	Que dois-je remplir dans l'onglet « Info » en tant que déclarant ?	Dans cet onglet, certaines questions doivent être remplies d'une part par les banques centrales et d'autres parts par les déclarants. Les questions concernant les déclarants sont les questions 3, 4, 5, 6 et 7 , les autres (1 et 2) sont à remplir par la banque centrale.
VOLET 1	Q10	A quelle date dois-je prendre le taux de conversion Euro-Dollars ?	<i>"Non-US dollar amounts should be converted into US dollars using the exchange rates prevailing on the transaction date. However, if this is impractical or impossible, turnover data may be reported using average or end-of-period exchange rates."</i> (page 4, partie 5, Guidelines BRI Turnover 2016).